



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 02 février 2026

Étaient présents : Patrick LOLIVE, Guillaume VERNEYRE, Lionel FALIES, Jean-François RISPAL, André ROUCHY, Nicolas LACROIX, Mélanie TICHIT, Patrick VIAUD,
Sous la présidence de Philippe MOURGUES, Maire.

Représentés et excusés : Sabrina DURVILLE représentée par Nicolas LACROIX,

Absents : Jean-Marie PEETERS, Maxime DELORT.

A été élu secrétaire de séance : Patrick VIAUD.

Sommaire

1.	ADMINISTRATION GENERALE - Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2025 (DE_2026_001)	1
2.	Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de ses délégations	1
3.	FINANCES PUBLIQUES - Rénovation énergétique de la mairie : avance de trésorerie en attente de subventions (DE_2026_002) ..	1
4.	FINANCES PUBLIQUES - Budget principal : Ligne de crédit de trésorerie (DE_2026_003)	2
5.	ENVIRONNEMENT - ONF : Approbation de l'état d'assiette des coupes 2026 pour les forêts relevant du régime forestier - Additif (DE_2026_004)	2
	Questions et informations diverses	3

Ouverture de la séance à 20H30

Le quorum étant atteint (9 présents et 10 votants) Monsieur le Maire propose de poursuivre l'ordre du jour.
M. Patrick VIAUD est élu secrétaire de séance.

1. ADMINISTRATION GENERALE - Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2025 (DE_2026_001)

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025 dont chaque conseiller a été destinataire. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le procès-verbal du 15 décembre 2025.

2. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de ses délégations

Monsieur le Maire rappelle que par délibération DE_2020_36 du 30 juin 2020 et, conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a délégué certaines de ses attributions au Maire.

Selon ces mêmes articles, la Loi impose de donner communication des décisions prises par M. le Maire depuis la précédente séance sans donner lieu toutefois ni à avis du Conseil, ni à vote de ce dernier :

Déclaration d'Intention d'Aliéner : renonciation à notre Droit de Prémption Urbain :

- 1, place Louis Delhostal (AR 311-312)
- Lagoutte (ZB 194)
- 1, rue des balcons (AR 164) : point de clarification important - la terrasse devant n'est pas incluse dans la parcelle AR 164. Cette partie reste dans le domaine public communal, donc inaliénable et sans droit de prescription possible.

3. FINANCES PUBLIQUES - Rénovation énergétique de la mairie : avance de trésorerie en attente de subventions (DE_2026_002)

Monsieur le Maire dresse la situation actuelle qui nous amène à un besoin de trésorerie. La majorité des factures pour les travaux de rénovation énergétique vont arriver maintenant mais nous ne recevons les subventions que bien plus tard. Les acomptes possibles ont été demandés mais sont faibles. Plusieurs entrées de recettes ne sont pas prévues avant cet été (FCTVA, dotations...)

De plus nous avons presque 40 000 euros de restes à recouvrer c'est-à-dire les recettes facturées mais qui n'ont pas encore été encaissées (retard de loyers, cantine, etc.)

Ce besoin de trésorerie est inévitable avec un programme de travaux important comme celui-ci, comme cela a été le cas en 2015 pour les travaux de construction de la cantine et de réaménagement de l'école.

Il y a également le poids des investissements réalisés sur les quatre dernières années qui impacte sur notre trésorerie.

Monsieur le Maire rappelle que l'on devait lancer les travaux de la mairie pour ne pas perdre des subventions et qu'ils étaient financés à 60%. On ne pouvait pas passer à côté de ces financements que l'on ne retrouvera peut-être jamais donc on a saisi l'occasion.

Afin de restaurer une situation financière saine et de retrouver des marges de manœuvre, la commune devra adopter, pour les deux prochains budgets, une gestion très rigoureuse. Concrètement, cela impliquera de limiter fortement les nouvelles dépenses, de décaler les projets d'investissement les plus lourds et de concentrer nos moyens sur le fonctionnement indispensable et les investissements déjà engagés.

Les travaux d'accessibilité de Trielle seront de ce fait décalés dans le temps.

Plusieurs élus déplorent le manque d'anticipation pour la mise en place de ces financements. Monsieur le Maire reconnaît que cela aurait pu être fait à l'automne mais sans que cela change grand-chose au problème.

Pour l'opération de rénovation énergétique de la mairie, des subventions sont actuellement en attente d'encaissement, ce qui doit conduire à la mise en place d'un plan de trésorerie :

- Région : 74 000 €
- ACTEE CHENE2 : 24 661 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, pour faire face au différé d'encaissement de ces subventions, à l'unanimité :

- **DECIDE** de contracter auprès de la Caisse de Crédit Agricole un prêt court terme permettant de constituer une avance de trésorerie de 100 000 € émis aux conditions suivantes :
 - Taux fixe 2.55%
 - Durée 1 an
 - Prélèvement in fine du capital et intérêts
 - Frais de dossier de 150 €
- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision.

Conformément à la circulaire du ministère de l'intérieur du 22 février 1989, cet emprunt Court Terme destiné à un besoin ponctuel et certain de disponibilités s'inscrit dans le cadre d'un plan de trésorerie et sera suivi de façon non budgétaire et enregistré au compte 519 du compte de Gestion.

4. FINANCES PUBLIQUES - Budget principal : Ligne de crédit de trésorerie (DE_2026_003)

Vu les besoins prévisionnels de trésorerie de l'année 2026,
Vu la proposition présentée par le Crédit Agricole Centre France,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de souscrire une ligne de crédit de trésorerie permettant de faire face aux besoins de trésorerie éventuels du budget principal de la commune.

Monsieur le Maire propose la souscription d'une ligne de crédit de trésorerie d'un montant de 160 000 euros en rappelant que nous ne payons d'intérêts que sur l'argent débloqué.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- **AUTORISE** la souscription d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Centre France dans les limites suivantes :
 - montant maximum : 160 000 euros
 - durée : 12 mois
 - taux de référence : Euribor 3 mois
 - marge : +0,70 %
 - paiement des intérêts : trimestriel à terme échu
 - commission d'engagement : 0,20% du montant choisi soit 320 € facturé à la mise en place de la ligne
- **AUTORISE M.** le maire à signer la convention d'ouverture de la ligne de crédit de trésorerie,
- **AUTORISE M.** le Maire à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues au contrat.

5. ENVIRONNEMENT - ONF : Approbation de l'état d'assiette des coupes 2026 pour les forêts relevant du régime forestier - Additif (DE_2026_004)

M. Le Maire donne lecture au conseil municipal du programme additif de coupe proposé pour l'année 2026 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier, proposition jointe à la présente délibération.

Où le discours de M. Le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

1. Assiette des coupes

<input checked="" type="checkbox"/>	d'accepter l'ensemble des propositions de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.
<input type="checkbox"/>	de demander à l'ONF de bien vouloir apporter au programme de coupes qu'il a proposé les modifications suivantes :

2. Destination des coupes et mode de vente

<input checked="" type="checkbox"/>	d'accepter l'ensemble des propositions de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.
<input type="checkbox"/>	de demander à l'ONF de bien vouloir apporter au programme de coupes qu'il a proposé les modifications suivantes :

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que pour les bois vendus ou délivrés façonnés une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions d'exploitation (à l'entreprise, en régie, maîtrise d'œuvre, financement ...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05
Les pièces annexes aux dossiers présentés lors de cette réunion sont disponibles en mairie.

Questions et informations diverses

- ✓ **Recensement de la population du 15 janvier au 14 février 2026** : Patrick Viaud fait un bilan actualisé : il y a deux jours, avancement à 47% ; après revue des 500 logements, on est passé à 97% en deux jours grâce à son travail et celui des agents, mais beaucoup de mises à jour concernent des logements vacants, secondaires ou mal identifiés. Reste à faire : 3% (16 logements), les plus difficiles (oppositions, non-réponses malgré relances), avec 15 jours restants. Points positifs : 227 réponses en ligne (bon pour zone rurale). Problèmes identifiés : certaines réponses internet incomplètes (ex. : 2 habitants déclarés mais 0 bulletins individuels → comptés comme 0 officiellement). Corrections compliquées : relances + nouvelles fiches créant des doublons à annuler manuellement dans l'application INSEE complexe. Enjeux : Recensement obligatoire, impact sur les dotations communales. Relances en cours et rencontre dédiée prévue. Les participants insistent pour ne pas lâcher, y compris en rappelant l'impact financier.
- ✓ **Date limite d'inscription sur les listes électorales** :
 - 04 février 2026 en ligne
 - 06 février 2026 en mairie

Rappel des principales nouveautés pour ce scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants :

- Plus de candidatures isolées ou en groupes.
- Les électeurs ne peuvent plus panacher (rayer des noms, en ajouter d'autres, changer l'ordre). On vote la liste entière. Toute rature ou inscription sur le bulletin de vote le rendra nul.
- Les listes doivent être paritaires (alternance homme/femme).

- ✓ **Fermetures** :
 - **Agence postale** : 5, 14 et 19-20 février
 - **Mairie** : du 9 au 13 février
- ✓ **Micro-crèche** : ouverture le 23 février 2026. Philippe MOURGUES et Patrick LOLIVE ont assisté à la réunion de lancement présentant l'association créée par l'ADMR qui gèrera les deux micro-crèches de Thiézac et Polminhac. Ils recherchent des bénévoles pour en faire partie.
- ✓ **Visite du Préfet du 29 janvier 2026** : Visite conviviale et préfet très accessible et sympathique : parcours des travaux à la mairie, micro-crèche, bâtiments du bourg, lotissement des Cazeaux, présentation du PPR avec ses péripéties pour les subventions et visite du gîte de Lafon.
- ✓ **Formation cantine** : Réunion préparatoire avec 3 communes, élus et cantinières : programme lancé dès le 25 février à Polminhac pour élaboration de menus de maison (idées variées, incluant végétarien), visite sur place, puis immersion fin mai/début juin avec formateurs sur site.
Objectifs : réseautage entre cantinières, cuisine maison, menus créatifs. But : valoriser les compétences et innover.
- ✓ **Conseil d'école** : mardi 03 février 2026 à 18h00

Dates :

- ✓ **AG LNT** : samedi 7 février à 10h00 à la salle des fêtes
- ✓ **Pot d'accueil des touristes** : du 08/02 au 1^{er} mars
- ✓ **Bus CyberCantal** : jeudi 5 février de 10h00 à 16h00
- ✓ **Visite théâtralisée de Thiézac aux lanternes** : les 16 et 23 février à 19h00. Inscriptions auprès de l'Office de Tourisme du Carladès

Questions du public :

- NEANT

Le Maire,
M. Philippe MOURGUES.

Le secrétaire de séance,
M. Patrick VIAUD.